

## **CONFERENCE ANNUELLE SUR LA POLITIQUE ET L'ADMINISTRATION FONCIERE DE LA BANQUE MONDIALE**

### ***LES OBSERVATOIRES FONCIERS EN AFRIQUE : ROLES POTENTIELS POUR LES ORGANISATIONS REGIONALES***

---

Je voudrais d'abord remercier la Banque mondiale d'avoir bien voulu inviter la Commission de l'UEMOA à cet événement d'importance mondiale, et d'avoir donné l'opportunité à l'UEMOA de partager son expérience sur la question foncière, domaine important pour le développement socio-économique de ces Etats membres.

Ma présentation porte sur « les observatoires fonciers en Afrique : rôles potentiels pour les organisations régionales ». Cette présentation concerne l'expérience de l'UEMOA en la matière, qui peut servir de base de réflexion pour d'autres organisations régionales.

#### **Contexte, objectifs et justification d'une intervention régionale**

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (dont le sigle est : UEMOA) a été créée par le Traité signé, à Dakar, au Sénégal, le 10 janvier par les chefs d'Etat et de gouvernement des huit Etats de l'Afrique de l'Ouest qui la composent : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Ces huit Etats se sont fixé un certain nombre d'objectifs dont l'un fondamental est de, je cite « renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des Etats membres dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationnel et harmonisé.. ».

La création de ce marché commun est basée sur la libre circulation, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante ou salariée.

Ce processus d'intégration économique de l'UEMOA, la construction de son marché commun, de même que la mise en œuvre de sa Politique Agricole Commune (PAU) ont interpellé de plus en plus l'UEMOA en ce qui concerne les problèmes fonciers dans son espace.

L'UEMOA s'est ainsi posé plusieurs questions, par exemple : dans quelle mesure le processus d'intégration économique, et dans quelle mesure les principes fondamentaux du Traité de l'UEMOA de la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux ainsi que le droit d'établissement et dans quelle mesure la construction d'un marché commun régional, sont-ils concernés par la question foncière ? Autre question posée : Quels peuvent être les avantages comparatifs d'une Union d'Etats comme l'UEMOA à intervenir sur la question foncière connue pour sa complexité, sa variabilité en fonction des contextes nationaux et son caractère politiquement sensible.

Pour répondre à ces questions, l'UEMOA a initié une étude (en 2004), avec l'appui de la Banque mondiale, en vue d'engager une réflexion préliminaire sur la question foncière face à son articulation avec la problématique de l'intégration régionale au sein de l'espace UEMOA.

*Cette étude a été basée sur l'identification des tendances lourdes d'évolution de la situation dans l'espace de l'UEMOA, ainsi que sur l'examen critique des politiques et législations foncières nationales. L'étude vise à examiner l'apport de systèmes fonciers sûrs et de marchés fonciers fonctionnels dans la construction d'un marché commun fonctionnel et compétitif.*

### **Quelles sont les conclusions et recommandations de l'étude**

L'étude a proposé que la Commission de l'UEMOA, l'organe exécutif de l'Union, se positionne comme facilitateur et accompagnateur des processus fonciers nationaux en cours au niveau de ses Etats membres. L'UEMOA doit en particulier œuvrer à la promotion de réformes foncières nationales compatibles avec les objectifs de l'UEMOA (création d'un marché commun).

**Sur cette base, un plan d'action** a été retenue autour de quatre axes principaux d'intervention de l'UEMOA

**Axe 1 :** Appropriation de l'initiative UEMOA par les Etats membres et les partenaires stratégiques

**Axe 2 :** Mise en place d'une structure de documentation, d'information, de suivi-évaluation et d'aide à la décision : l'Observatoire régional du foncier en Afrique de l'Ouest (ORFAO).

**Axe 3 :** Appui au renforcement des capacités régionales en matière foncière

**Axe 4 :** Assistance aux Etats membres en matière de promotion et régulation des marchés fonciers

### **Revenons à l'axe 2 : Observatoire régionale du foncier en Afrique en Afrique de l'Ouest**

Dans le contexte de l'UEMOA, l'Observatoire jouera un **rôle** d'information, d'alerte en matière foncière et d'aide à la décision en matière d'harmonisation progressive des politiques et d'appui conseil en matière de politique foncière. L'observatoire devrait également contribuer à l'identification concertée de thématiques à approfondir, à la mise en place de groupes de travail et à l'organisation d'ateliers techniques périodiques en vue de la construction de positionnements communs sur les questions foncières stratégiques telles que celles relatives à la nouvelle ruée sur les terres ou celles relatives aux changements climatiques. Un autre volet que prendrait en charge l'Observatoire serait l'élaboration et l'expérimentation d'indicateurs communs de suivi-évaluation des politiques et législations foncières.

Sur la base de ces considérations, les principales **missions** de l'Observatoires peuvent consister à :

- Constituer une documentation foncière pertinente tenue à jour, et assurer la circulation de l'information au niveau des Etats membres de l'UEMOA ;
- Assurer la réalisation et la circulation d'études sur les problèmes fonciers communs ou ressentis par les Etats membres de l'UEMOA et dégager des pistes pertinentes de réponse à soumettre à l'examen des Etats ;

- Favoriser la documentation, la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques à partir des expériences pilotes de gestion foncière novatrices ;
- Promouvoir le développement d'indicateurs communs du foncier et les activités suivi-évaluation de la mise en œuvre des politiques foncières et législations foncières sur l'espace de l'Union

Une étude de faisabilité permettra de définir les contours institutionnels de l'Observatoire, préciser son champ d'intervention et les modalités de son fonctionnement ;

Je vous remercie de votre aimable attention.

**Dr Issoufou DARE**

Directeur du Cabinet du Commissaire chargé du Département du Développement Rural des Ressources Naturelles et de l'Environnement

Directeur des Ressources Animales et Halieutiques